

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

RE
QUA
PASS

Un volontaire = un bénévole ?

- A. Oui
- B. Oui, en France
- C. Oui, en Belgique
- D. Non

Une association peut-elle être composée uniquement de bénévoles ?

- A. Oui
- B. Non

Un bénévole peut-il recevoir une forme de compensation financière ?

- A. Non
- B. Oui s'il est sous contrat
- C. Il doit en recevoir une
- D. Il peut être défrayé par exemple en lui remboursant ses frais de déplacement

Le nombre est identique en France et en Belgique : combien faut-il de personnes au minimum pour monter une association ?

- A. 1
- B. 2
- C. 3
- D. 10

Quel est le terme qui n'est pas adapté au secteur associatif ?

- A. Un volontaire
- B. Un bénévole
- C. Un salarié
- D. Un actionnaire

Le(s)quel(s) de ces organismes est/sont une association ?

- A. La SNCF / La SNCB
- B. BNP Paribas / BNP Paribas Fortis
- C. La Fédération Française de Football / L'Union Belge de Football
- D. Peugeot / Gillet (marque automobile belge)

Une association a-t-elle le droit de faire des bénéfices ?

- A. En aucun cas
- B. Oui si elle ne les redistribue pas entre ses membres

En France, une association loi 1901 est ?

- A. Ce qu'en Belgique on appelle une asbl
- B. Une association qui fait force de loi
- C. Une association qui compte 1901 membres
- D. Une association qui a vu le jour en 1901

Laquelle de ces qualités recherche le plus les employeurs à travers les activités de bénévolat du candidat ?

- A. Qu'il fasse preuve de curiosité
- B. Qu'il fasse preuve de leadership
- C. Qu'il sache s'intégrer à une équipe
- D. Qu'il s'engage sur le long terme

Je suis chômeur: puis-je faire du bénévolat ?

- A. Oui en France, non en Belgique
- B. Oui en Belgique, non en France
- C. Non si l'organisme pour lequel j'exerce cette activité veut, par mon bénévolat, éviter d'embaucher un salarié
- D. Oui mais si je déclare cette activité auprès de l'Onem / du Pôle Emploi

A partir de quel âge peut-on gérer une association ?

- A. 16 ans en Belgique comme en France
- B. 18 ans en Belgique comme en France
- C. 16 ans en France, 18 ans en Belgique
- D. 18 ans en France, 21 ans en Belgique

En Belgique, quel est l'équivalent du Pôle Emploi français ?

- A. FUCAM
- B. FOREM
- C. CPAS
- D. CCAS

Être pilote d'avion peut-il être considéré comme un métier associatif ?

- A. Tout le temps
- B. En aucun cas
- C. Uniquement s'il assure la sécurité du territoire, donc un pilote militaire
- D. Oui s'il travaille pour une organisation non gouvernementale (Croix-Rouge, MSF,...)

Les candidats à un emploi, selon les recruteurs, mettent-ils en avant leurs activités de bénévolat ?

- A. Non
- B. Pas assez
- C. Oui
- D. Trop

Lequel ou lesquels de ces organismes fait/ font-il(s) partie du secteur associatif ?

- A. La Croix-Rouge
- B. Facebook
- C. Proximus / Orange
- D. Le Grand Hôpital de Charleroi / Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille